

## ANCIEN TESTAMENT

### RÉVISIONS – 7. JÉRÉMIE

- B.1 Plusieurs des hypothèses, catégories, grilles au moyen desquelles on cherchait depuis cinquante ans à mieux comprendre Jérémie, sont aujourd'hui soumises à révision, et il faut les mettre entre guillemets ou entre parenthèses. Ceci soit dit non pour critiquer la critique mais pour donner à entendre qu'ici s'applique l'idée que le scribe instruit du Royaume de Dieu doit sortir du trésor de son maître du neuf autant que du vieux. Et cela ne doit pas surprendre, puisqu'il n'y a pas que les éditions annotées de la Bible qui sont perfectibles, mais le texte lui-même, dont la connaissance s'améliore sans cesse à mesure qu'on compare les manuscrits et les versions.
- B.2 Le livre de la Loi découvert dans le temple sous Josias (640-609) est à peu près universellement reconnu pour être le Deutéronome, et la réforme de -622, qui avait pour objet la centralisation du culte à Jérusalem et la suppression des sanctuaires locaux, est en partie une application et en partie un reflet de cette loi (Dt 12). Or l'activité prophétique de Jérémie a certainement été au moins conditionnée et peut-être précédée par cette entreprise politico-religieuse. Celle-ci profitait du déclin de l'Assyrie et tentait de rétablir les frontières de l'empire davidique et, à cette fin, centralisait le culte dans la capitale. Cependant, malgré Jr 1,2 et Jr 25,3, il n'est pas sûr que Jérémie ait participé lui-même à la réforme. En effet, la treizième année de Josias dont il est question dans ces deux textes peut être plutôt celle de la naissance du prophète. Du reste, il est certain que bien peu de textes reconnus pour authentiques dans le Livre de Jérémie font état de la réforme. S'il est né en -627, il avait, à la mort de Josias, à l'avènement de Joiaqim, dix-huit ans. C'est l'âge souvent de la contestation juvénile et celui des engagements généreux. L'activité de Jérémie a donc pu commencer peu avant -609 et se terminer peu après -587. On s'applique ici à comprendre quelque chose à Jérémie en suivant cette hypothèse de la chronologie basse.
- B.3 Certains croient qu'on peut attribuer à Jérémie les oracles contre les nations qui sont contenus dans Jr 48,1- 49,27, et aussi qu'ils ont pu être prononcés au temps de Josias, au moment de la pleine expansion et de la reconquête de l'empire de David. En fait, ils sont comparables aux oracles d'Am 1-2 qu'on a déjà étudiés et qu'on a compris comme l'œuvre d'une sorte de prophète cultuel au service de la monarchie. En ce cas, ces oracles exprimeraient une forme primitive de la foi de Jérémie en Yahvé : il aurait été convaincu alors que Yahvé voulait la reconstitution de l'empire. On comprendrait alors ses interventions postérieures comme l'expression d'un croyant déçu et qui a dû purifier sa foi de la composante proprement politique. Cependant, on sait par les documents babyloniens qu'après la révolte de Joiaqim en l'an -600, Nabuchodonosor a déchainé les Moabites, les Ammonites et les Édomites contre Juda. Les oracles de Jr 48-49 pourraient donc dater de cette période, et il faudrait interpréter l'intervention de Jérémie autrement : sa foi en Yahvé n'aurait jamais cessé d'être liée à la tradition davidique.
- B.4 Il faut distinguer le Jérémie historique de son livre. Car le Livre de Jérémie n'est pas de lui. Observons qu'il contient des passages en prose et d'autres en poésie. Des premiers on pense habituellement qu'ils proviennent de l'école dite deutéronomiste (Dtr), - bien que cela soit aujourd'hui mis en doute. Des seconds l'authenticité est souvent discutée aussi. Ces hypothèses ne diminuent en rien la grandeur de Jérémie, au contraire : on ne prête qu'aux riches ! Jérémie a été, de -609 à -587, le contestataire le plus bruyant et le plus encombrant, et celui dont, on s'est rendu compte qu'il avait eu raison contre presque tous. C'est pourquoi les continuateurs de la réforme deutéronomiste se sont approprié son œuvre et l'ont enrichie. Sans doute leur intention était-elle, après la ruine de Jérusalem et du temple, de convaincre ceux qui voulaient rester fidèles à Yahvé que, de même que le jugement avait été prédit, ainsi les raisons d'espérer qu'on insérait dans le Livre de Jérémie (qu'elles soient de lui ou non), devaient être elles aussi accueillies comme paroles de Yahvé.
- B.5 Plusieurs sont d'avis qu'on doit attribuer à des éditeurs("deutéronomistes") plutôt qu'à Jérémie lui-même le récit de vocation qui est contenu en Jr 1, et en tout cas la structure de cette composition. Ces gens savaient :
- 1) que Jérémie a commencé très jeune à prononcer ces oracles de jugement ;
  - 2) qu'il est resté célibataire et fut donc consacré ;

## ANCIEN TESTAMENT

### RÉVISIONS – 7. JÉRÉMIE

- 3) qu'il fut déchiré entre une double allégeance : à la tradition davidique et jérusalémitique et méridionale d'une part, à la tradition mosaïque, lévitique et plutôt septentrionale d'autre part, et que c'est cette division intime qui l'a obligé à écrire ce qu'on appelle ses confessions ;
- 4) qu'il s'est vu lui-même comme venant après d'autres prophètes de malheur ;
- 5) que, dans les recueils traditionnels des prophètes antérieurs, il y avait des visions ;
- 6) que, après la fin de la dynastie davidique, il pouvait être considéré comme prenant la relève de la royauté et être considéré comme prophète des nations ;
- 7) qu'il avait, comme d'autres, annoncé que le fléau de Dieu viendrait du nord ;
- 8) que, d'après Dt 18,15.18, il pouvait être considéré comme le prophète semblable à Moïse.

On s'expliquerait ainsi que, sur une base authentique, les éditeurs aient composé le chapitre premier pour servir d'introduction à tout le Livre de Jérémie. Si le noyau du chapitre 1<sup>er</sup> se trouve bien aux versets 11-12 comme certains le croient, il faut dire que l'une des premières intuitions de Jérémie a été de voir que Yahvé allait bientôt réaliser les oracles de jugement qu'il avait prononcés par les anciens prophètes et qu'il était sur le point de prononcer par lui aussi. L'ensemble du chapitre 1<sup>er</sup> aurait été voulu comme une interprétation anticipative et du comportement (craintif) de Jérémie et de son message (essentiellement "pessimiste").

- B.6 Le rouleau dont il est question en Jr 36 devait contenir l'essentiel des oracles de jugement de Jérémie prononcés entre -609 et -605, i.e. surtout Jr 2-6. Comme Amos, Osée, Isaïe, Jérémie a vu Yahvé comme un dieu qui ne fait pas que défendre son peuple contre ses ennemis mais qui peut utiliser les autres peuples pour châtier "le sien". Contre ceux qui s'appuyaient sur les institutions politiques et religieuses, la dynastie et le temple, le trône et l'autel, et peut-être même sur la tradition issue d'Isaïe, Jérémie a prêché la justice et une sorte de conversion collective, ce qui lui paraissait nécessaire pour éviter la catastrophe humainement prévisible. Mais il a paru aux gens en place qui profitaient du système établi, qu'il démobilisait la population et déstabilisait le régime. On lui a donc interdit de parler au temple lors des grands rassemblements des fêtes annuelles. Mais Jérémie a redicté le contenu du rouleau à son secrétaire Baruch. Et les éditeurs ("dtr"?) ont tenu à marquer le contraste qui existe entre Josias qui, au vu du Dt, s'est tourné vers Yahvé et a consulté une prophétesse, et celui de Joiaqim qui ne s'est pas converti. Les éditeurs devaient aussi penser que la mise par écrit de la prédication de Jérémie donnait à celle-ci une autorité, une publicité, une reconnaissance, une canonicité, qui l'égalait au Dt déjà mis par écrit et, au moins pour certains réformateurs, canonique et régulateur de la foi et du comportement.
- B.7 On a déjà vu que les auteurs du Dt étaient familiers avec la structure des traités de vassalité et des réquisitoires pour rupture d'alliance. Or on retrouve cette structure dans plusieurs passages du Livre de Jérémie, par exemple en Jr 7,3-8,3, où, quoique, incomplètement, elle revient quatre fois (Jr 7,3-15, 16-20, 21-28, et Jr 7,30-8,3). On y trouve les commandements de Yahvé, la description de l'apostasie, la malédiction prononcée contre les transgresseurs. Dans le premier cas (Jr 7,3-15), il est vraisemblable que les versets 4, 9 et 11 sont authentiques et ont servi de noyau chacun à un développement secondaire ("dtr"). Comme on l'a dit à propos du Dt, ce langage diplomatique était alors dans l'air et il était connu au moins des fonctionnaires de Jérusalem dont le roi avait été vassal de l'Assyrie. S'il en est ainsi, on dira que les éditeurs de Jr ont pris le relais du prophète et que c'est encore lui qui parle par eux, ou plutôt Yahvé qui parle toujours par le moyen du texte désormais écrit de Jérémie et des oracles qu'il a inspirés.
- B.8 On s'est aussi demandé pourquoi les éditeurs de l'histoire deutéronomique (Jos-Jg-S-R) ne font pas état du rôle des grands prophètes dans leur grand ouvrage. Et on répond que ce sont eux qui éditent aussi les traditions prophétiques. Et si ces éditeurs sont, comme il est vraisemblable, des "sages", des fonctionnaires royaux, des administrateurs, des hommes de loi, des juges et souvent peut-être des lévites ardents ou liés à eux, il semble bien qu'en éditant le Livre de Jérémie comme ils l'ont fait, ils avaient l'intention de l'inclure dans leur collection complète de textes fondateurs et "constitutionnels". Ceux-ci étaient
- 1) pour une part, "historiques" et relatifs en particulier aux formes successives du culte;
  - 2) législatifs (Dt);

## ANCIEN TESTAMENT

### RÉVISIONS – 7. JÉRÉMIE

3) et prophétiques.

C'est donc par leur fait que le Livre de Jérémie est devenu canonique, et d'abord sans doute programmatique, partie intégrante du projet de poursuite de la réforme deutéronomiste. Et comme les auteurs du Dt avaient fait de Moïse le législateur par excellence, pour intégrer la prophétie dans la Loi, ils en ont fait aussi le prophète par excellence (Dt 18,18). Il semble qu'ils ont compris toute la suite des grands personnages postérieurs à ce "Moïse" comme étant ensemble et solidairement le prophète semblable à Moïse de Dt 18,18. Mais aussi que ce prophète "à venir" a été, en Jr 1, identifié à Jérémie.

- B.9 Cependant, comme, sur la fin de la monarchie, avaient cours des interprétations différentes et même contradictoires de la tradition et des anticipations de l'avenir, on a pris soin de légiférer, non seulement sur la royauté et le sacerdoce, mais même sur la prophétie (Dt 17,14-18,22). On a tenté de trouver un critère pour discerner la vraie prophétie de la fausse. Le Livre de Jérémie fournit en son chapitre 28 une bonne illustration du conflit qui oppose les prophètes. Car il y en avait qui étaient plutôt de tradition davidique, royaliste, et nettement nationaliste et politique, et d'autres qui étaient plutôt de tradition mosaïque, antimonarchique, réformiste, yahviste de pure observance. Ce conflit est en même temps l'illustration d'une crise du langage religieux : comme la formule du messager "Ainsi parle Yahvé" était employée par des prophètes qui étaient opposés les uns aux autres et qui prétendaient également avoir assisté au conseil divin d'où ils avaient été envoyés, c'est toute une tradition littéraire qui était devenue incroyable, invérifiable. Et en fait, la fin de la monarchie et des traités d'alliance sonne quasiment le glas de la prophétie classique contestataire qui va d'Amos à Jérémie et à Ézéchiël et peut-être au Second-Isaïe. Le temps est proche où il ne sera plus possible de faire ainsi parler Yahvé. Il faudra trouver un autre langage.
- B.10 Dans les passages "dtr" de Jr (et d'Ez) on trouve la formule, "Je serai leur dieu et ils seront mon peuple" (Jr 24,7; 30,22; Ez 11,20; 14,11). Cette formule double vient de la fusion de deux formules simples : Yahvé, dieu d'Israël (Jg 5,3) et Israël, peuple de Yahvé (1S 9,16s). Elle est le reflet d'une conception commune au Proche-Orient ancien : par exemple, les textes non-bibliques parlent d'*Adad il Halebu* (Adad, dieu d'Alep) et de *Marduk il Ezur*. Cette notion est voisine de celle que les historiens des religions appellent l'esprit protecteur ou auxiliaire ou gardien, ou encore dieu personnel ou dieu du père. Cette sorte de "*dramatis personna*" protège les siens contre leurs ennemis. Or il arrive qu'un tel dieu proche devienne un dieu lointain, incapable de protéger son peuple contre ses adversaires. C'est le cas lorsqu'un peuple a été déplacé et que la résidence de son dieu a été détruite. Ainsi, les habitants de la ville d'Ur ayant été chassés de leur pays s'adressent ainsi à leur déesse Ningal dont le temple a été détruit : "Où es-tu ?". Ces parallèles aident à comprendre le problème, sinon de conscience, du moins de représentation qui s'est posé aux exilés. Car alors Yahvé, de dieu proche qu'il était tout le temps que le temple de Jérusalem était debout et que les siens venaient à son sanctuaire, est devenu un dieu lointain et problématique, vaincu par un autre dieu, apparemment plus puissant que lui. Il semble que ce soit à ce moment et par le fait des écrivains deutéronomistes que la formule double est apparue, et cela au futur. Elle exprime un acte de foi et d'espérance : "Je serai (encore!) leur dieu, et ils seront (encore!) mon peuple". Elle peut être contemporaine de texte comme 1R 8,27-29 où la présence de Yahvé dans le temple est contrastée avec sa présence au ciel, et aussi d'Ez 1 comme on le verra. La formule implique l'espérance que les exilés reviendront dans leur pays et que Yahvé, dieu lointain durant l'exil, se fera à nouveau un dieu proche, habitant chez lui, en Palestine, dans son temple, dans le lieu où il fait habiter son nom. Cette conception a aussi été rétrojectée dans le Dt, dans des passages où le peuple est censé se trouver en Transjordanie, et donc, comme les exilés, "non encore" entré en Palestine (Dt 26,17-19; 29,12). Ainsi, Yahvé n'est pas devenu sans plus un dieu universel, lointain et oisif ("*deus otiosus*") mais il est resté le dieu particulier d'Israël, proche et engagé dans l'histoire, mais c'est d'un Israël dont les plus vigilants ne pourront pas oublier l'expérience de l'exil et sauront rappeler aux autres que "leur" dieu les a choisis pour faire connaître son nom (de Yahvé, et donc personnel et particulier) à toutes les nations.
- B.11 D'après le titre d'un ouvrage célèbre de saint Augustin, on a longtemps interprété quelques passages du Livre de Jérémie (voir BJ à Jr 15,10) comme des "confessions", et on les a compris psychologiquement comme des expressions d'une série d'expériences spirituelles particulières. On se flattait de connaître ainsi quelque chose

## ANCIEN TESTAMENT

### RÉVISIONS – 7. JÉRÉMIE

de la psychologie mystique des prophètes. Aujourd'hui, on est plus enclin à souligner tout autant la dimension sociologique des textes lyriques où Jérémie parle en première personne. Ce "je" n'est pas seulement celui de Jérémie mais tout autant peut-être celui de quiconque, dans l'Israël de la fin de la monarchie et du début de l'exil, s'éprouve déchiré et intérieurement divisé parce que deux hommes ou deux traditions luttent en lui. Il y a d'un côté le patriote qui aime son pays, rêve de stabilité et se soucie de la dynastie de David et de l'indépendance d'Israël, et d'un autre côté, il y a le yahviste qui se nourrit d'une parole de Yahvé plus ancienne (ou réputée telle), plus interpellante, plus soucieuse de justice envers tout homme, qui se souvient du désert, de l'exode, de Moïse. Ce ne serait donc pas parce que, en bons historiens, on tenait à conserver le souvenir des émois et des états d'âme de cet homme en particulier, qu'on les aurait consignés par écrit dans le Livre de Jérémie, mais plutôt parce que Jérémie était devenu le paradigme de l'homme converti à Yahvé, mais non sans avoir surmonté la tentation du doute et de la trahison.

- B.12 Le court poème de Jr 31,31-34 est souvent considéré comme le sommet spirituel du Livre de Jérémie. Cependant, plusieurs exégètes ne le pensent pas authentique. D'un côté, il est de style deutéronomiste (argument moins convaincant aujourd'hui que jadis, il est vrai); et d'un autre côté, l'idée d'alliance qu'il met en œuvre ne joue aucun rôle dans les oracles jérémiens habituellement considérés comme authentiques. Du reste, la notion d'alliance de Yahvé avec le peuple paraît être plus récente qu'on ne croyait autrefois. La notion de nouvelle alliance suppose celle d'une alliance autre et plus ancienne. Or, des exégètes récents pensent que les traditions patriarcales et mosaïques où l'idée d'alliance est exploitée n'ont commencé à être significatives aux yeux de ceux qui se voulaient responsables de la nation, que sur la fin de la monarchie et au début de l'exil. Ce serait alors qu'on aurait pris conscience de l'opposition qui existait entre l'alliance et la loi attribuées à Moïse, surtout dans le Dt, et l'alliance avec David que, selon Natân, Yahvé avait contractée avec David et sa descendance. L'alliance avec David était, comme l'élection du Pharaon en Égypte, inconditionnelle et absolue, elle était annoncée comme devant être éternelle; mais l'alliance du peuple par Moïse était présentée comme conditionnelle, liée à l'observation des commandements et à la malédiction en cas de transgression. Ce doit donc être à ce moment, et avant même qu'on ne raconte une alliance avec Abraham semblable à celle de David, que même qu'on ne raconte une alliance avec Abraham semblable à celle de David, que certains se sont mis à opposer l'alliance (ancienne) avec les pères (du désert, et non encore les patriarches) et une alliance nouvelle. Dans celle-là, la loi avait été écrite sur la pierre et elle avait été violée; dans celle-ci, qui est toute proche, la loi sera écrite dans les cœurs et elle sera inviolable. Jadis, ce sont des hommes, lévites ou prophètes ou administrateurs, qui exhortaient les autres et même faisaient pression sur eux pour qu'ils connaissent Yahvé; désormais, c'est Yahvé lui-même qui se fera connaître, mais ce sera non plus tellement par la parole que par l'action, par l'événement inespéré du retour, donc par le pardon et le salut. Cependant, il convient de noter que les éditeurs "dtr" ont pris soin d'insérer le poème de Jr 31,31-34 juste après une autre insertion (Jr 31,30), qui est peut-être plutôt d'origine ézéchiélienne, selon laquelle chacun doit mourir pour sa propre faute. Tout se passe comme si ces éditeurs étaient conscients de la tension qui existe et existera toujours entre ces deux théologies, - celle de la justice et celle de la miséricorde -, et qu'ils aient laissé intentionnellement celui que cela regarde résoudre comme il sait seul le faire cette tension conceptuellement insoluble. Les chrétiens penseront plus tard qu'elle fut résolue en la mort et en la résurrection de Jésus.